

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 7 MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le sept mars à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 20  
Pouvoirs : 3  
Absents : 4

Date de la convocation : 28/02/2019

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, LEVRAULT Charly, MILLIASSEAU Maurice, Gilles PHELIPPEAU, ROYER Freddy, SULLI Bruno.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**GAUTHIER Dominique représenté par C PIAULET  
BRUNIER Maud représentée par JF FRAUDEAU  
ERRAÏSS Malika représentée par P BERGONNIER**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, RENAUD Didier.**Secrétaire de séance** : Jean-François FRAUDEAU**DELIBÉRATION N° 44****RAPPORTEUR : Bruno MASSONNEAU****OBJET : ACHAT D'UNE BALAYEUSE DE VOIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAGC (FONDS DE CONCOURS)**

Les membres du conseil municipal sont informés que la municipalité possède une balayeuse qui est aujourd'hui en panne et non réparable.

Il est proposé d'acheter une nouvelle balayeuse d'occasion et de faire un achat groupé avec la commune de Colombiers afin de mutualiser les moyens. Cet achat groupé fera l'objet d'une convention qui précisera les modalités de financement.

Le coût de la balayeuse d'occasion est estimé à 83 333,33 € HT.

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault peut subventionner ce type d'achat dans le cadre du fonds de concours.

**Le plan de financement** est le suivant :

- Fond de concours CAGC sollicitée 50 %, soit :	41.666,66 €
- Fonds propres Commune de Naintré 40%, soit :	33.333,34 €
- Fonds propres Commune de Colombiers 10 %, soit :	8.333,33 €
<b>Total</b>	<b>83.333,33 €</b>

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver l'achat de cette balayeuse ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter la subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut.

**Considérant** la nécessité d'acheter une nouvelle balayeuse en la mutualisant avec la commune de Colombiers,

**Considérant** le coût de cet achat,

**Considérant** que la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut peut subventionner ce type d'achat dans le cadre du fonds de concours,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve l'achat groupé d'une balayeuse avec la commune de Colombiers** pour un montant de 83 333,33 € HT ;
- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à Mme la Maire de déposer la demande de subvention ;
- **décide** pour cet achat de solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut dans le cadre du fonds de concours,
- **charge** Mme la maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le : **08 MARS 2019**  
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le **08 MARS 2019**

